



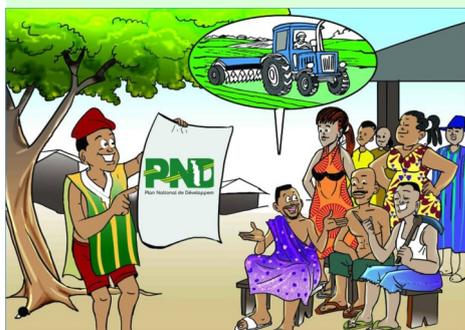
PROGRAMME REDEVABILITE

Direction du développement
et de la coopération DDC

Avril 2021

En bref

Un programme multi-acteurs où les porteurs de responsabilités, les détenteurs de droits et les acteurs de l'interface (médias et institutions de régulation et de contrôle) œuvrent ensemble à l'amélioration de la qualité des services sociaux de base à travers la mise en application des principes de redevabilité mutuelle.



Redevabilite.bj

Le Programme Redevabilité

Le Programme Redevabilité vise à créer un environnement où les organisations de la société civile, les citoyens et les médias interagissent avec les pouvoirs publics pour offrir de meilleurs services de base aux populations. Son approche consiste à renforcer à la fois la demande, l'offre et l'interface entre la demande et l'offre de la redevabilité au niveau local et national dans une démarche de complémentarité avec les autres programmes de la Coopération suisse (ci-après DDC) et les initiatives des autres partenaires techniques et financiers.

Financé par la DDC, le Programme a fait l'objet d'un accord de programmes n° 7F-08968-02, du 30 mai 2020. Il a une durée de 4 ans et porte sur tout le territoire national du Bénin. Son objectif général est formulé comme suit : *Les citoyens*

jouissent de plus en plus de leurs droits socio-économiques et politiques grâce à la systématisation de la demande et de l'offre de redevabilité et à l'efficacité des institutions de régulation et de contrôle.

Le document de projet 2020-24 est aligné aux priorités stratégiques du Bénin, notamment le premier pilier du PAG 2018-2021 « Consolider l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance », l'axe 4 « gouvernance efficace et inclusive » du Plan National de Développement (2018-2025), le 2ème axe opérationnel du PC2D 2018-2021 qui concerne l'amélioration de la gouvernance et enfin, la PONADEC en relecture à travers son Axe stratégique V: « Amélioration de la gouvernance locale, de la prise en compte du genre et de la redevabilité ».

Sommaire

- Présentation.....1
- Le lancement officiel.....2
- Le Comité d'Orientation et de Suivi2
- La cartographie de la redevabilité au Bénin.....2
- Présentation du FoSIR.....3
- La formation des formateurs/trices.....3
- Une réflexion collective sur les normes de qualité.....3
- Le cadre de résultats du Programme.....4



GFA Consulting Group
Assistance technique
Programme Redevabilité
Coopération Suisse au Bénin

Lot 8M, rue du Collège Océan
Quartier Les Cocotiers, Cotonou
Tel : +229 97 42 04 61
E-mail : redevabilite.benin@gfa-group.de

Actualités

11 mars 2021 : Lancement du Programme Redevabilité



Sous le Haut Patronage du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de Législation, en sa qualité de Président du Comité d'Orientation et de Suivi (COS) du programme, l'Unité de Gestion du Programme a organisé le jeudi 11 mars 2021 à l'hôtel Azalaï la cérémonie de lancement officiel la phase 2 du programme redevabilité. Cette cérémonie a connu la participation effective d'une cinquantaine de participants représentant toutes les parties prenantes au programme, dont : le Ministère de la Justice et de Législation, le Ministère de L'Economie et des Finances, le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, le Ministère de la Santé, le Ministère du Travail et de la Fonction Publique et les préfectures de l'Atlantique, du Littoral et de l'Ouémé. Les entités décentralisées étaient représentées par l'Association Nationale des Communes du Bénin, la Mairie de Porto Novo et le Réseau des Femmes

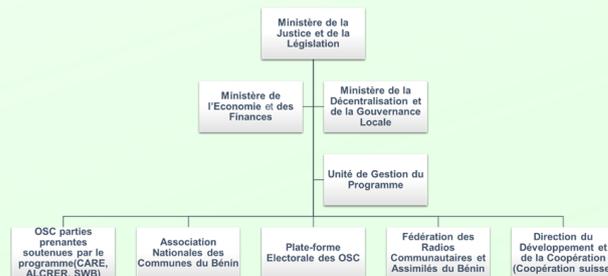
Elues Conseillères. La Maison de la Société Civile, Social Watch Bénin et ALCRER étaient présentes aux titres des représentants des Organisations de la Société civile. Les partenaires techniques et financiers étaient représentés par le PNUD, le projet REPASOC (UE), l'Ambassade de Belgique, l'Ambassade de la France, et la GIZ. Enfin, le Bureau de la Coopération suisse au Bénin, l'opérateur de mise en œuvre (GFA), les partenaires du programme tels que la Fédération des Radios Communautaires et Assimilées du Bénin (FeRCAB), l'ONG ALCRER, CARE Bénin Togo et l'équipe de backstopping assuré par REID Consulting, ont également pris part à cette cérémonie de lancement.

Après un rappel des résultats obtenus lors de la phase 1 et présentation de la phase 2 du Programme et des parties prenantes par M. Henri Valot, Chef d'équipe de l'UGP/GFA, Mme Elizabeth Pitteloud-Alansar, Cheffe de Coopération Internationale suisse, a fait une allocution introductive. Celle-ci a été suivie par les mots de remerciement des Organisations de la Société Civile prononcés par le Président du Conseil d'Administration de la Maison de la Société Civile, et des Communes dits par le représentant du Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin. Enfin, à la suite d'un intermède culturel brillamment présenté par Dejesus Comedy Club, le Directeur de Cabinet, représentant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, a procédé au discours de lancement officiel du programme.

Le Comité d'Orientation et de Suivi (COS)

Le COS est une structure de portage politique et de veille pour la mise en œuvre efficiente de la phase 2 du Programme de Redevabilité. Ses attributions sont :

- ◆ Veiller à l'orientation stratégique globale du Programme ;
- ◆ Veiller à une planification adéquate pour l'atteinte des objectifs du programme ;



- ◆ Conseiller les partenaires principaux du programme dans les choix stratégiques ;
- ◆ Apprécier l'état d'avancement du programme ;
- ◆ Contribuer au suivi et à la capitalisation des acquis du programme ;
- ◆ Contribuer à la mise en place des mécanismes de gestion relatifs à la synergie et à la complémentarité entre acteurs .

La cartographie de la redevabilité

Le Programme Redevabilité a commandité une « cartographie de la redevabilité au Bénin », mettant en exergue les dynamiques entre acteurs, les mécanismes fonctionnels et les outils préférentiels. Une équipe composée de Nestor Kouami, Gisèle Assaf, Gilles Faucas Bessan et de Abdel Jawwed Adechinan a abordé les types de redevabilité dans le domaine social, législatif, judiciaire, les finances publiques, la gouvernance locale et la décentralisation, le domaine électoral,



l'administration publique et les mesures de contrôle, et enfin la redevabilité des

organisations de la société civile. A l'issue de l'évaluation de chaque type de redevabilité, force est de constater que l'ancrage de la redevabilité sociale est faible. L'accès aux services sociaux de base, à l'éducation et à la formation professionnelle, à l'énergie, à l'eau et à l'état civil sont inégalement répartis sur toute l'étendue du territoire.

La cartographie de la redevabilité sera diffusée début mai.

Opportunités

Le Fonds de Soutien aux Initiatives de Redevabilité

Le FoSIR vise à soutenir des initiatives de redevabilité proposées et portées par des OSC sous forme individuelle ou structurées en réseaux, faitières ou plateformes et des intercommunalités en vue de la fourniture de services publics de qualité par les administrations centrales et locales plus conscientes de leur responsabilité dans la délivrance desdits services. Les secteurs prioritaires d'intervention sont : (i) la santé, (ii) l'éducation, (iii) l'eau/assainissement et (iv) l'état-civil. Le FoSIR finance des initiatives d'une durée de mise en œuvre de 6 à 18 mois à travers tout le territoire national par le biais de trois (3) guichets spécifiques :

Guichet 1 : financement des initiatives portées par les intercommunalités, les plateformes, les réseaux et les faitières au niveau régional ou national suite à l'appel à propositions (montants des subventions : entre 50 000 000 FCFA et 75 000 000 FCFA) ;

Guichet 2 pour octroyer des subventions suite à un appel à propositions aux ONG et aux organisations communautaires de base (montants des subventions : entre 5 000 000 F CFA et 15 000 000 FCFA)

Guichet 3 pour des attributions directes pour soutenir des porteurs de cause ou des projets/programmes innovants en

cours de réalisation et à valeur ajoutée. (Montants des subventions : entre 20 000 000 FCFA et 75 000 000 FCFA pour les organisations entre 2 000 000 F CFA et 5 000 000 F CFA pour les porteurs de cause)

Il est attendu de chaque porteur de projet une contribution de 20% minimum au coût du projet pour les ONG nationales et 50% pour les ONG internationales. Le 1er appel à propositions est lancé depuis le 06 avril 2021. Le 2ème appel à propositions est prévu pour la mi-2022.

Les lignes directrices de l'Appel à Propositions sont disponibles ici :

La formation de formateurs/trices

L'objectif principal de cette activité est de mettre en place d'un vivier de 24 formateurs/trices sur la redevabilité afin d'assurer le renforcement des capacités des OSC bénéficiaires du FOSIR des cadres des ministères sectoriels et des partenaires directs du programme sur la redevabilité et ses thèmes transversaux. Les thématiques qui composent le curricula de la formation des formateurs/trices sont

- ◆ Introduction au concept de redevabilité : le cadre juridique et les engagements internationaux et

nationaux du Bénin ;

- ◆ La Gestion axée sur les Résultats de Développement (GARD) ;
- ◆ L'AFDH et son application dans chaque secteur d'intervention avec mise au point d'une boîte à outils sur sa prise en compte dans les initiatives de redevabilité ;
- ◆ La Gestion de projets sensibles aux conflits (GPSC) ;
- ◆ Le Genre et redevabilité ;
- ◆ Les techniques et outils d'interpellation des autorités publiques ;

- ◆ Les principes et outils de gouvernance des OSC.
- ◆ Concepts, mécanismes et outils pratiques de la redevabilité sociale ;
- ◆ Concepts, mécanismes et outils pratiques de la redevabilité financière ;
- ◆ L'analyse et le suivi des politiques publiques.

L'Appel à Manifestation d'intérêt pour la sélection de candidats/es à la formation des formateurs/trices est disponible ici :

Une réflexion collective sur les normes de qualité

Le cadre de résultat du programme prévoit un travail sur les normes de qualité, notamment au titre de l'effet (Outcome) 1 : **Les citoyens sont conscients de leurs droits et devoirs et exigent des services publics de qualité auprès des administrations centrales et locales** et de l'effet (Outcome) 2 : **Les autorités locales et nationales assument mieux leur responsabilité dans la délivrance de services publics de qualité.**

L'UGP a réuni le 24 mars 2021 certains acteurs-clés (MDGL, ANCB, ANM, ONG Changement Social Bénin) pour réfléchir

collectivement sur la situation des normes de qualité du service public. Les principales questions posées étaient : quels seraient les objectifs et résultats attendus d'un travail collectif sur les normes de qualité ? Quelles seraient les parties prenantes d'un tel processus ? et quelles seraient les étapes de ce processus culminant dans la réalisation d'un symposium national sur les normes de qualité du service public ?

De ces échanges, le groupe a pu identifier quelques orientations phares :

1. Une note conceptuelle générale, une analyse documentaire mais aussi un recensement des instruments internationaux et régionaux existants devront être menés ; 2. Le symposium

évoqué pourrait être organisé au début du processus, permettant de réunir toutes les parties prenantes, de convenir de l'objet de travail et d'une feuille de route inclusive. ; 3. Des cartographies des standards existants, des éventuels dispositifs institutionnels et agences de mise en œuvre et de leurs parties prenantes, devront être élaborées par secteurs (les secteurs prioritaires du Programme Redevabilité sont l'eau/assainissement, la santé, l'éducation et l'état-civil).

L'UGP établira ainsi ce groupe de travail sous peu

Cadre de Résultats

L'objectif général du programme est :

"Les citoyens jouissent de plus en plus de leurs droits socio-économiques et politiques grâce à la systématisation de la demande et de l'offre de redevabilité et à l'efficacité des institutions de régulation et de contrôle"

Il est décliné en quatre (04) Objectifs spécifiques ou Outcomes.

Théorie du Changement du programme

"Si les citoyens connaissent et réalisent leurs droits, si les organisations de la société civile ainsi que les médias réalisent les leurs et interagissent avec les pouvoirs publics, si les institutions de régulation et de contrôle jouent efficacement leur rôle, grâce à un renforcement approprié de leurs capacités, et si l'Etat exerce effectivement ses responsabilités, il en résultera un environnement favorable à la culture de la redevabilité.

Cet environnement, soutenu par les partenaires au développement et caractérisé par la transparence et la bonne gestion des affaires publiques, la confiance mutuelle et la participation individuelle et collective des citoyens au processus décisionnel, améliorera l'efficacité des autorités dans la délivrance des services publics".

Quatorze (14) produits (outputs) comme présentés dans le tableau qui suit sont attendus de la mise en œuvre cette deuxième phase.

Outcome 1 : Les citoyens sont conscients de leurs droits et devoirs et exigent des services publics de qualité auprès des administrations centrales et locales	
Outputs	1.1 Les associations d'usagers de services publics (AUSPu) émergent dans les secteurs prioritaires et sont structurées du niveau local au niveau national
	1.2 Les OSC renforcées accompagnent les AUSPu et autres organisations de base pour exiger le respect des normes de qualité dans les services publics
	1.3 Les médias ont rapproché la demande et l'offre de redevabilité à travers les espaces de dialogue et d'interpellation qu'ils animent
Outcome 2 : Les autorités locales et nationales assument mieux leur responsabilité dans la délivrance de services publics de qualité	
Outputs	2.1 Les responsables des institutions étatiques se sont approprié les notions sur la redevabilité et ses mécanismes de mise en œuvre
	2.2 Les principes de redevabilité sont intégrés dans les mandats des institutions étatiques qui les respectent
	2.3 Des espaces de dialogue et de contrôle citoyen de l'action publique sont animés pour évaluer la qualité des services publics fournis
	2.4 Un plan de campagne de plaidoyer /lobbying mobilisant les alliés et partenaires du Programme Redevabilité est mis en œuvre, suivi et évalué
Outcome 3 : La redevabilité sociale, financière et électorale a progressé à travers le renforcement des institutions de régulation et de contrôle	
Outputs	3.1 Les institutions de régulation et de contrôle respectent leurs obligations en matière de redevabilité et améliorent la qualité de leurs prestations
	3.2 Les citoyens ont un meilleur accès à la justice
	3.3 Les processus électoraux sont inclusifs et transparents grâce à la contribution active des OSC et des médias
	3.4 Les mécanismes de veille et d'interpellation citoyenne sont fonctionnels
Outcome 4 : Les partenaires du BuCo ont amélioré leur gouvernance interne et sont redevables vis-à-vis de leurs parties prenantes	
Outputs	4.1 Les partenaires de la DDC disposent d'un bon système de suivi - évaluation et capitalisation qui renseigne des indicateurs de redevabilité alignés sur ceux du Programme Redevabilité 2
	4.2 La redevabilité en matière de nutrition est effective et prend en compte le caractère multisectoriel des défis nutritionnels
	4.3 L'état de la redevabilité au niveau national est apprécié annuellement avec une analyse des progrès réalisés

4 principes de la redevabilité

- ◆ La **transparence** permet la libre circulation de l'information entre les institutions et les parties prenantes lors de la prise de décision, du déroulement de l'action et de l'établissement des rapports.
- ◆ La **participation** permet aux parties prenantes internes et externes d'être impliquées dans le processus de prise de décision.
- ◆ L'**évaluation** permet aux parties prenantes de porter une appréciation sur les activités, les productions, les résultats et les impacts des actions des porteurs de responsabilité (notamment en matière de qualité des services publics).
- ◆ Les procédures de **réclamation et de réparation** permettent de soulever la question de la qualité des prestations des institutions et de les sanctionner au cas où les objectifs ne sont pas atteints.

Réalisation

Programme Redevabilité
Tel : +229 97 42 04 61
E-mail : redevabilité.benin@gfa-group.de



La Redevabilité :

"L'obligation qui est faite à toute personne gérant des ressources ou titulaire de fonction officielle ou d'un autre poste de confiance, de rendre compte de l'utilisation prévue et effective des ressources ou de l'acquittement de la fonction en question".

